

Procès-verbal adopté - Assemblée générale de l'APEEE Services du 24 février 2026

Ordre du jour :

- Présentation du Rapport annuel 2024/2025
- Comptes et bilan 2024/2025 : vote pour décharge
- Renouvellement de la mission du Commissaire aux comptes Group Audit Belgium
- Nomination des membres du CA : vote

1. Présentation du Rapport d'activités 2024/25

Le Président, Rafael PAPI-BORDERIA, ouvre la séance par la présentation du [rapport d'activités](#). Il remercie l'ensemble des équipes sur le terrain pour leur engagement et la qualité du travail accompli au sein des différents services sur les deux sites, Uccle et Berkendael. Il souligne l'importance de leur contribution au bon fonctionnement des services et au bien-être des élèves.

Il réaffirme la volonté du Conseil d'administration de maintenir un dialogue ouvert avec les parents, et les invite à partager leurs commentaires et suggestions (via le bouton « contact » de notre [page d'accueil](#)).

Le Président rappelle la signature d'un accord en début de 2025 entre les quatre Écoles européennes de Bruxelles et les APEEES, formalisant un cadre de collaboration renforcé pour la sécurité et les principes généraux. La convention spécifique entre l'école et l'APEEE Services est en cours de discussions et reste à finaliser ; elle portera sur les modalités pratiques telles que les accès, le transport et les infrastructures, etc.

Enfin, il rappelle que la gouvernance de l'organisation, tant au niveau du Conseil d'administration que des comités de gestion, repose sur l'engagement des parents. Tous sont les bienvenus à s'impliquer activement dans la vie de l'association.

1.1 Transport

Kevin O'CONNOR, membre du comité de gestion Transport, présente le rapport annuel relatif au service Transport.

Pour l'acheminement des 3 081 élèves, le dispositif mobilise 76 bus le matin et 78 bus l'après-midi, illustrant l'ampleur logistique de l'organisation quotidienne. Le service s'appuie sur un réseau de 17 compagnies d'autocars partenaires, permettant d'assurer une couverture étendue et une continuité du service.

Notre école dispose du plus grand nombre de bus électriques parmi les Écoles européennes de Bruxelles, ce qui contribue à un budget plus élevé, d'autant plus que deux sites distincts, Uccle et Berkendael, doivent être gérés. En 2024/2025, 24 bus électriques étaient en circulation (17 à Uccle et 7 à Berkendael), confirmant un engagement fort en faveur d'une mobilité durable.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le prix annuel de l'abonnement s'élevait à 2 820 €, tenant compte des coûts d'exploitation et de coordination logistique, ainsi que des investissements liés aux exigences croissantes en matière de sécurité, de qualité de service et de transition vers une flotte progressivement électrifiée.

La sécurité des élèves demeure une priorité absolue. Elle est assurée notamment grâce à l'utilisation de l'application APEEE Services Together School, qui permet un suivi efficace des trajets et une communication fluide avec les familles. La présence de surveillants adultes à bord des bus contribue également à garantir des conditions de transport optimales.

Enfin, Kevin souligne que cette année a marqué une étape importante avec le départ à la retraite de Frédéric Herinckx, gérant du service Transport, qu'il remercie chaleureusement pour son engagement et le travail accompli au fil des années.

Il met l'accent sur la réorganisation du service intervenue à cette occasion et félicite l'excellent travail des nouvelles recrues et de toute l'équipe qui contribue à faire fonctionner aujourd'hui le service de manière encore plus performante et structurée.

Q : Pourquoi le prix des abonnements a-t-il augmenté significativement ?

R : Kevin explique que les coûts facturés par certaines compagnies de transport restent élevés et font actuellement l'objet de négociations afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires. Il rappelle l'existence d'un fonds de solidarité pour soutenir les familles en difficulté. Marek BOBIS précise que la contribution demandée aux parents d'élèves de maternelle ainsi qu'aux parents ne travaillant pas au sein des institutions est effectivement plus élevée, dans la mesure où ils ne bénéficient ni de la prise en charge financière accordée par la Commission européenne (pour les parents assistants ou jeunes administrateurs) ni d'un remboursement par les États membres employeurs concernés.

Q : Quel est le taux de remplissage des bus ?

R : Pascale DE SMEDT indique que les bus sont complets le matin. L'après-midi, le taux de remplissage est légèrement plus faible, surtout pour les élèves du secondaire, mais l'objectif reste d'optimiser l'occupation des bus. Il est également recommandé aux familles habitant à proximité de l'école de privilégier les déplacements à pied ou à vélo.

Une intervenante souligne qu'il serait utile de rappeler aux parents, au moment de l'inscription au transport, qu'il s'agit d'un service représentant un budget conséquent et qu'il convient donc d'en faire un usage régulier.

1.2 Cantine

David DELAMARRE, membre du Comité de gestion Cantine, présente le rapport relatif au service Cantine.

Il souligne tout d'abord une augmentation constante des inscriptions au secondaire, avec 150 élèves supplémentaires par rapport à l'année précédente. Cette évolution a un impact direct sur l'organisation du service et la gestion des flux dans le réfectoire et les cafétérias.

Pour l'année concernée, une augmentation de 0,30 € par repas pour les secondaires a été appliquée. Cette adaptation tarifaire vise à absorber la hausse des coûts des matières premières, du personnel, tout en maintenant un niveau élevé de qualité des repas proposés.

David met en avant le dialogue très positif et constructif avec le Comité des élèves. Les élèves ont exprimé leur satisfaction quant à la diversité et à la qualité des menus. Ils ont également suggéré de mieux valoriser le plat végétarien en le présentant comme un choix attractif à part entière.

Dans une démarche d'amélioration continue, une diététicienne indépendante a été sollicitée afin d'analyser les menus et de veiller à leur adéquation avec les besoins nutritionnels des élèves, en tenant compte des différentes tranches d'âge.

Une réflexion est également en cours concernant la gestion des allergènes. À cet effet, un sondage sera lancé auprès des parents après la rentrée 2025-2026, afin de mieux identifier les besoins spécifiques des familles.

David annonce par ailleurs le développement de la communication à destination des élèves, notamment via les écrans digitaux installés dans le réfectoire et les cafétérias, afin d'informer sur les menus, les allergènes, les nouveautés et les actions de sensibilisation.

L'année a également été marquée par le départ de Paola Caruso, membre du Comité de gestion pendant de nombreuses années. David salue sa contribution précieuse au service.

Enfin, l'équipe en cuisine a été renforcée avec l'arrivée de François en qualité de chef de partie au froid, permettant de renforcer l'organisation interne et de maintenir le niveau d'exigence en matière de qualité et de sécurité alimentaire.

Q : Comment sont gérés les allergènes pour les tout-petits ?

R : La gestion des allergènes se fait en coordination avec l'enseignant et l'enfant, sur la base des informations communiquées par la famille. Le service n'ayant pas accès au dossier médical de l'enfant, il appartient aux parents de signaler clairement toute allergie ou restriction alimentaire. Au vu du nombre important d'élèves inscrits à la cantine, le personnel de cuisine n'est pas en mesure d'assurer un suivi individualisé des allergies alimentaires, ni d'en assumer la responsabilité. En primaire, cette gestion est assurée par l'enseignant, qui veille à l'application des consignes spécifiques pour chaque élève concerné.

1.3 Périscolaire Uccle (Césame)

Marek BOBIS, membre du comité de gestion Césame, présente le rapport relatif au périscolaire.

Malgré une baisse significative des effectifs en primaire, le service a maintenu une offre riche, avec près de 110 activités proposées tout au long de l'année. Cette diversité témoigne de la volonté de répondre aux centres d'intérêt variés des élèves et de maintenir une dynamique attractive.

Les activités du mercredi ont toutefois connu un léger tassement. Deux activités ont dû être annulées faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Les stages destinés aux élèves du secondaire ont rencontré un réel succès, avec 176 participants. De nouvelles propositions ont particulièrement retenu l'attention, telles que les ateliers « graffiti/painting/création », l'atelier de création de podcast ou encore la préparation au permis théorique. Ces initiatives traduisent une volonté d'élargir l'offre vers des activités plus créatives, pratiques et en phase avec les centres d'intérêt des adolescents.

Plusieurs événements ont également marqué l'année. Le concert de Noël organisé au Collège Don Bosco a rencontré un vif succès, tout comme le tournoi d'échecs inter-Écoles européennes organisé sur le site de l'école. Les représentations de fin d'année des différents groupes de théâtre ont, elles aussi, constitué des moments forts.

Concernant la natation, 323 commandes ont été enregistrées pour l'année scolaire 2024-2025, soit une douzaine de plus que l'année précédente, confirmant l'intérêt soutenu pour cette activité.

Le service de garderie a accueilli 175 enfants en 2024-2025 (43 en maternelle et 132 en P1-P2), soit une dizaine d'inscriptions de moins que l'année précédente.

Enfin, le service des casiers affiche une occupation à pleine capacité, avec 2 070 casiers loués et une liste d'attente de plus de 100 élèves. La mise en place de casiers familiaux a permis d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires. Les recettes générées ont permis de financer l'entretien régulier et un grand nettoyage de fin d'année.

Toutefois, chaque dégradation rend certains casiers temporairement inutilisables, ce qui réduit encore la disponibilité. À ce titre, des actes de vandalisme ont été constatés la semaine dernière sur les nouveaux casiers.

Autre difficulté : la surveillance des espaces relève de l'école ; le service des casiers dépend donc de l'organisation mise en place par l'établissement à cet égard. Conformément au RGPD, nous n'avons pas accès aux images de vidéosurveillance. Et quand nous appliquons le règlement du service, certains parents font appel à des avocats en cas de désaccords.

Q : Pourquoi des cours de langues comme le roumain ou le polonais ne sont pas proposés ?

R : Concernant les cours de langues, les parents sont les bienvenus pour suggérer des cours, les demandes doivent être introduites avant le 30 avril. La procédure est consultable sur notre site : [Uccle Règlement | Apeee Services](#). Nous tentons tant que possible de mettre le cours en place si les critères suivants sont réunis : nombre d'inscription suffisant, local disponible et professeur qualifié.

Rafael, Marek et Stéphanie ajoutent que nous n'excluons jamais un cours sans raison, même pour les langues minoritaires. Chaque demande est analysée et parfois non recevable car nous devons nous adapter aux contraintes existantes sur chaque site.

Certains parents estiment néanmoins que l'APEEE Services manque de proactivité dans la proposition de cours de langues. Il est répondu que le Conseil d'administration a précisément choisi d'adopter une approche transparente en publiant l'ensemble des critères objectifs pour la mise en place d'activités périscolaires sur notre site. Les mêmes règles s'appliquent à tous les cours. D'ailleurs on est la seule EE de Bruxelles à publier une telle démarche sur leur site.

De nouveaux cours (de langues) ont d'ailleurs été ouverts l'année dernière (espagnol à Berkendael, anglais et français à Uccle) à la demande des parents. À Berkendael, il est toutefois rappelé que les locaux sont partagés avec l'OIB, ce qui limite les possibilités. Mais l'APEEE Services reste ouverte aux propositions des parents.

1.5. Périscolaire Berkendael

Stéphanie RESSORT (Présidente du Comité de gestion Berkendael pour l'année précédente) présente le bilan des activités organisées à Berkendael.

Au total, 41 activités ont été proposées, rassemblant 382 enfants inscrits, soit une augmentation de 34 élèves par rapport à l'année précédente. Cette progression témoigne de l'attractivité et de la diversité de l'offre. Toutefois, deux activités ont dû être annulées en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits, ce qui souligne la nécessité d'ajuster en permanence la programmation en fonction de la demande.

Le nouveau groupe de théâtre destiné aux élèves de P1 et P2 a rencontré un franc succès. Cette initiative a permis d'élargir l'offre artistique pour les plus jeunes et de répondre à un réel intérêt pour les activités d'expression et de créativité.

L'année a également été marquée par le départ du professeur de piano, M. Kostman. Stéphanie salue son engagement et la qualité de son enseignement. Elle précise que la continuité pédagogique est assurée grâce à l'arrivée d'un nouveau professeur, qui poursuit la même méthode d'apprentissage, garantissant ainsi une transition harmonieuse pour les élèves.

Un temps fort de l'année a été l'organisation du premier spectacle de danse à La Roseraie, salle de spectacle située à Uccle.

Enfin, Stéphanie souligne la précieuse collaboration avec la Direction de Berkendael et la garderie OIB. La mise à disposition des locaux fait l'objet d'une réévaluation annuelle, en fonction du nombre d'inscrits à l'école, et implique un partage des espaces avec l'OIB.

2. Comptes et bilan 2024/2025 : vote pour décharge

Rapport financier

Le Trésorier, Endika Bengoetxea, introduit la présentation des comptes en indiquant que la situation financière de l'ASBL est saine.

L'exercice se clôture sur un résultat positif de 575 930 euros, supérieur aux prévisions établies lors de l'adoption du budget en juin 2024. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs qui n'étaient pas entièrement prévisibles au moment de la construction budgétaire, en particulier dans deux services.

Concernant le service Transport, le résultat présente un excédent supérieur aux prévisions à la suite d'une régularisation liée au PMO. Les remboursements n'étant possibles qu'après les contrôles définitifs des institutions, effectués deux ans plus tard, aucune régularisation auprès des parents n'est envisageable. Les estimations des coûts à déclarer au PMO ont été réajustées et, pour 2025-2026, le montant de l'abonnement sera adapté en cours d'année selon les dépenses constatées.

S'agissant de la Cantine et de la cafétéria, l'augmentation plus importante que prévue du nombre d'élèves du secondaire inscrits au service a généré des recettes supérieures aux estimations. Par

ailleurs, l'inflation des coûts des matières premières s'est révélée moins élevée qu'anticipé, contribuant également à améliorer le résultat du service.

Le Trésorier souligne que ce résultat positif permettra de réinvestir dans les projets de l'ASBL, afin de continuer à développer et à améliorer les services proposés aux élèves et aux parents, tout en consolidant la stabilité financière de l'association. Les nouvelles chaises dans la cantine en sont un exemple.

Rapport de gestion

Benoît GORET, expert-comptable de l'APEEE Services, résume le rapport de gestion 2024-2025 :

L'exercice 2024-2025 s'inscrit dans la continuité de 2023-2024 et peut être qualifié d'année « normale », sans variation significative de l'activité.

Comme l'an dernier, l'APEEE Services est considérée comme une grande ASBL, impliquant le respect des obligations comptables et de présentation renforcées prévues par le Code des sociétés et des associations.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles d'évaluation que l'exercice précédent, garantissant la comparabilité, et reflètent une situation financière stable et maîtrisée.

3. Renouvellement de la mission du Commissaire aux comptes Group Audit Belgium

Le groupe Audit Belgium, représentée par Sophie TUYTTENS, émet un rapport annuel à l'AG, disponible sur notre site : [AR260022](#). Le rapport du Commissaire confirme que les comptes clôturés présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association. L'audit financier a, une nouvelle fois, donné lieu à une opinion sans réserve.

Le renouvellement de la mission du Commissaire aux comptes Group Audit Belgium doit être soumis au vote. Le mandat arrivant à échéance, il est proposé de le reconduire pour une nouvelle période, conformément aux dispositions légales applicables aux grandes ASBL, afin d'assurer la continuité du contrôle légal des comptes et le respect des obligations réglementaires.

Il est donc demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement du mandat pour la prochaine période statutaire.

4. Nomination des membres du CA : vote

4.1 Présentation des postulants

Rafael explique la procédure de vote. Comme repris sur le bulletin de vote, les candidats se présenteront par ordre alphabétique pour des raisons d'équité, de transparence et de facilité d'organisation. Le vote est anonyme et chaque participant dispose d'une voix, quel que soit le nombre de classes dont il est le représentant, en présence ou par délégation à un autre participant. Chaque participant peut prendre jusqu'à 3 délégations de vote.

Chaque candidat se présente, expose ses motivations et présente le bilan des actions menées dans le cadre de son mandat, dont il sollicite le renouvellement :

- BENGOTXEA Endika
- DELAMARRE David
- RESSORT Stéphanie

4.2 Résultat des votes

Rafael conclut la séance et procède au comptage des bulletins de vote.

Pour les comptes et bilan 2024/2025 :

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
36	0	4

Pour le renouvellement de la mission du Commissaire aux comptes :

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
40	0	0

Pour les nominations des membres du CA :

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
- BENGOTXEA Endika:	32	6	2
- DELAMARRE David:	31	7	2
- RESSORT Stéphanie :	27	12	1

Rapporteur : Stéphanie WOUTERS